

Québec français



La féminisation des titres et des textes

Guy Simard

Number 56, December 1984

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/47231ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Simard, G. (1984). La féminisation des titres et des textes. *Québec français*, (56), 54-56.

LA FÉMINISATION

guy simard

L'anthropologue Benjamin Lee Whorf écrivait, il y a longtemps déjà: « We dissect nature along lines laid down by our native languages »¹. Cette vision de la langue, comme moule contraignant de la pensée, a été par la suite fortement nuancée. Il n'en demeure pas moins que la langue que nous parlons aujourd'hui porte les traces d'un lourd héritage, d'un passé qui nous détermine jusqu'à un certain point. Pour le meilleur et pour le pire, la langue met à notre disposition des catégories et des outils forgés par nos prédécesseurs. Et ce n'est pas pur hasard si la grammaire donne encore priorité au masculin:

*Si les mots qualifiés sont de genres différents, l'adjectif se met au masculin pluriel; quand l'adjectif a pour les deux genres des terminaisons de prononciations fort différentes, l'harmonie demande que le masculin soit rapproché de l'adjectif*².

De là à dire que la langue est sexiste, comme certaines personnes l'affirment sans ambages³, il y a un pas que nous ne sommes pas prêt à franchir. Nous dirions plutôt que la langue agit un peu comme un miroir, qui reflète la mentalité des hommes et des femmes qui l'utilisent. Mais, si la langue reflète les rapports sociaux, l'inverse est tout aussi vrai:

*D'ailleurs, Weinreich a démontré de façon concluante que, non seulement, une langue reflète la société de ses interlocuteurs, mais que, réciproquement, les données de la vie sociale comme telle sont de la plus grande importance si l'on veut réellement comprendre l'usage linguistique et l'évolution de la langue*⁴.

Partons d'un fait social que tout le monde a pu remarquer: depuis quelques années, divers facteurs tendent à redéfinir les

DES TITRES ET DES TEXTES

rapports entre hommes et femmes. Cet ensemble de facteurs, dont le féminisme n'est qu'un des aspects les plus visibles, exerce une pression considérable sur la langue et les habitudes linguistiques des locuteurs. Comment la langue réagit-elle? Comment peut-elle réagir?

Voilà ce que nous voulons analyser dans le cadre de cet article. Il ne s'agit nullement pour nous, est-il prudent de le préciser, de trancher la délicate question des rapports complexes entre langue et société. Il s'agit encore moins de prendre position pour ou contre certaines thèses féministes. Nous nous intéressons à la féminisation des titres et des textes comme exemple des rapports mouvants entre langue et société.

La féminisation des titres

Le mouvement féministe et l'évolution générale de la société font que les femmes occupent de plus en plus de postes et de fonctions dans la société. Ce changement historique cherche son expression dans le système de la langue, d'une façon de plus en plus marquée. Cela donne lieu à ce phénomène multiforme qu'est la féminisation des titres. De quoi s'agit-il? Tout simplement de marquer dans le discours le fait que les interlocuteurs sont ou peuvent être des personnes de sexe féminin. Contrairement à l'habitude séculaire d'inclure le féminin dans le masculin et par là, il faut bien l'avouer, de donner aux hommes une position dominante dans la langue comme dans la réalité, la féminisation des titres apparaît comme une façon de reconnaître, sinon de favoriser, de nouveaux rapports entre hommes et femmes.

Prendre conscience du phénomène, c'est une chose. Changer le système de la langue en modifiant les usages reçus, c'est un tout autre problème. Comme tout changement important, les tentatives de modification de l'usage linguistique rencontrent de fortes résistances. Parfois ouvertes, généralement sournoises ou inconscientes, les résistances au changement s'appuient le plus souvent sur des raisons qui n'ont rien à voir avec la langue en soi.

phénomène social ; il faut du temps pour établir un consensus. C'est là toute la difficulté : avant que l'usage ne se fixe définitivement, diverses solutions sont en concurrence. Ce qui crée le malaise, ce n'est pas telle forme nouvelle en soi — puisque les signes linguistiques sont arbitraires — mais le fait que, à un moment donné, les membres d'une communauté linguistique ne s'entendent pas sur une solution proposée. Prenons le cas du mot *professeur*. On a proposé *professoressa*, *professeuse*, *femme-professeur*, *professeur* avec un déterminant masculin ou féminin, et *professeure*⁶. Le consensus n'est pas encore établi. Même si les concurrents sont en lice depuis plusieurs décennies, il faudra attendre encore plusieurs années pour savoir si la forme *professeure* est vraiment viable. Le même phénomène se répétera pour des milliers de mots, chaque fois qu'une femme occupera un poste traditionnellement réservé à un homme. Un exemple récent : dans le *Projet de convention collective des professeurs et professeures de l'U.Q.A.R.*, on parle systématiquement du *recteur* ou de la *recteure*, du *vice-recteur* ou de la *vice-recteure*, même si aucune femme n'a encore occupé, ou ne semble sur le point d'occuper ce poste. Cette fois, c'est la langue qui est en avance sur la réalité. Mais, quand la réalité l'aura rejointe, aurons-nous une *recteure* ou une *rectrice* (comme on a des *directeurs* et des *directrices*) ? Nous verrons bien... Ce qui compte, pour le moment, c'est de constater que, loin de faire obstacle au changement, la langue offre diverses solutions et qu'elle est parfois en avance sur la réalité sociale.

Pour ce qui est de la quatrième façon de féminiser les titres, par l'adjonction du mot *femme* à un nom masculin, il nous semble que cette solution n'est guère destinée à un emploi généralisé. Les mots ainsi formés insistent tellement sur le sexe de la titulaire d'un poste ou d'une fonction que cela semble en faire un cas exceptionnel. On atteint du coup un résultat contraire à l'effet recherché, qui est de manifester, par la féminisation, l'égalité des femmes et des hommes.

De cette brève analyse, nous arrivons à la conclusion que ce n'est pas la langue qui fait obstacle à la féminisation des titres mais que ce sont les usagers qui, face à plusieurs possibilités, tardent à privilégier un usage nouveau. Outre les raisons qui n'ont rien de linguistique — et que nous ne commentons pas ici — la lenteur des changements vient de ce que les innovations — qui sont des créations individuelles — prennent un certain temps à se répandre et à s'imposer par voie de consensus. Ce n'est pas que la langue est sexiste. Comme pour tout changement social, il faut du temps

pour qu'une innovation, après avoir éliminé ses concurrents, devienne d'usage courant.

La féminisation des textes

Si la féminisation des titres ne pose pas de problème au système de la langue, qui prévoit différentes façons de procéder, il en va bien autrement de la féminisation des textes, en tout cas, de certaines procédures de féminisation qui, elles, s'attaquent aux fondements mêmes de la syntaxe. Précisons d'abord que, par féminisation des textes, nous parlons d'un ensemble ouvert de procédures visant à permettre une double lecture du texte, grâce à un jeu de parenthèses, de tirets, de répétitions de mots... Illustrons le phénomène par quelques exemples de notre cru :

- I. *Les étudiants et les étudiantes sont priés et priées de venir rencontrer leur directeur ou leur directrice de programme.*
- II. *Le étudiant(e)s sont prié(e)s de venir rencontrer leur directeur (-trice) de programme.*
- III. *Les étudiant-e-s sont prié-e-s de venir rencontrer leur directeur - trice de programme.*
- IV. *Les étudiants (étudiantes) sont priés (priées) de venir rencontrer leur directeur (directrice) de programme.*
- V. *Les étudiants/es sont priés/es de venir rencontrer leur directeur/trice de programme.*

On peut imaginer une série de variantes, par exemple, en changeant l'ordre des termes masculins et féminins ou encore, en mélangeant les diverses procédures dans des proportions variables. L'accumulation ou le mélange de ces procédures, chacun a pu le constater, produit vite des phrases et des textes insupportables⁷. Voyons un peu ce qui se passe.

L'exemple I utilise la coordination. C'est un procédé syntaxique des plus régulier. Cependant, la multiplication du procédé, dans une même phrase ou dans le même texte, devient vite ennuyeuse, surtout si elle a pour seul but de mettre la forme féminine en relief. La répétition de la coordination, même si le procédé est tout à fait légitime, produit vite l'effet d'un pléonasme syntaxique qui alourdit la phrase.

Les quatre autres exemples reposent aussi sur un procédé syntaxique très courant : la juxtaposition. Que l'on utilise des parenthèses, des tirets ou des barres obliques, le mécanisme fondamental reste le même : on juxtapose une marque du féminin à un mot masculin. Or, ce procédé qui vise à permettre une double lecture de la phrase contrarie une structure fondamentale de la langue, qui oppose les unités présentes, sur le plan syntagmatique, aux unités absentes, sur le plan paradigmatique.

Sur le plan proprement linguistique, la féminisation soulève plusieurs questions particulières, en raison de la multiplicité des choix, mais elle ne soulève aucun problème théorique : l'opposition masculin et féminin est bien installée dans la langue. Si le genre masculin domine, rien n'empêche — au plan théorique — le féminin de prendre plus de place. Les difficultés sont plutôt de l'ordre des moyens : quelle solution choisir, dans tel ou tel cas, pour créer une forme féminine ? La langue, la plupart du temps, offre plusieurs possibilités. De là viennent les hésitations. Voyons un peu ce qui se passe.

Solutions diverses

Dans la *Gazette officielle du Québec*, le 28 juillet 1979, l'Office de la langue française publiait sa position et recommandait :

Relativement au genre des appellations d'emploi, l'utilisation des formes féminines dans tous les cas possibles :

- soit à l'aide du féminin usité. Exemples : *couturière, infirmière, avocate* ;
- soit à l'aide du terme épïcène marqué par un déterminant féminin. Exemples : *une journaliste, une architecte, une ministre* ;
- soit par la création spontanée (sic) d'une forme féminine qui respecte la morphologie française. Exemples : *députée, chirurgienne, praticienne* ;
- soit par l'adjonction du mot *femme*. Exemples : *femme-magistrat, femme-chef d'entreprise, femme-ingénieur*⁸.

Les deux premières modalités ne font pas problème. Dans le troisième cas, la « création spontanée » d'une forme féminine qui respecte la morphologie française, on passe un peu vite sur le problème. D'abord, si l'on admet que la « création » d'une forme puisse être spontanée, de la part d'un individu, la diffusion de cette « création », elle, n'est ni spontanée ni individuelle. La diffusion est un

		Figure 1					
PLANS	SYNTAGMATIQUE						
P A R A D I G M A T I Q U E	Cet	article	parle	de	la	langue	(A)
	Mon	livre	porte	sur	le	langage	(B)
	Son	exemple	cadre	avec	ce	texte	(C)
	Dét.	Nom	Verbe	Prép.	Art.	Nom	(X)

Comme on le voit dans la Figure 1, les unités qui s'enchaînent sur le plan horizontal pour donner les phrases A, B, C et X, s'opposent, une à une, aux unités qui occupent une position analogue sur le plan vertical. En un point donné de l'énoncé, le locuteur a le choix entre plusieurs unités mais il doit n'en retenir qu'une. En raison du caractère linéaire du signifiant, les unités du discours doivent se succéder. Le système ne permet pas de dire, en projetant B sur A par exemple: «Cet/mon article/livre parle/porte de/sur la/le langue/langage». Que l'on utilise des barres obliques, des tirets ou des parenthèses ne change rien au problème. C'est une règle fondamentale de la syntaxe qui est ici en cause: les unités qui se suivent doivent appartenir à des classes différentes et l'unité retenue, en un point donné de la succession, s'oppose à toutes les unités de la même classe, qui auraient pu occuper la même position. Si l'on revient à la Figure 1, la projection de B sur A produit évidemment une phrase agrammaticale: on a le choix entre *cet*, *mon*, *son*, etc., mais l'on ne peut utiliser deux déterminants en même temps, dans la même position. Or, c'est précisément ce que l'on tente de faire lorsque l'on utilise les procédures illustrées par les exemples II, III, IV et V. Dans ce genre de formulation, on essaie de faire entrer deux unités dans la même position syntaxique (étudiants et étudiantes, priés et priées, directeur et directrice), ce qui est contraire à une structure syntaxique de base. C'est pourquoi ce genre d'innovation rencontre une résistance marquée. C'est pourquoi, aussi, les diverses procédures de féminisation des textes qui tentent de *mettre deux phrases dans une* sont toutes plus ou moins satisfaisantes. Ces diverses procédures ne font pas qu'alourdir l'expression, elles contredisent une donnée fondamentale de l'organisation du discours. Nous ne disons pas que toutes

ces procédures sont impossibles. Au contraire, la projection des unités paradigmatiques sur le plan syntagmatique est à la base de nombreuses figures, dont la métaphore. La projection de B sur A donne, par exemple, *article-livre*. C'est un composé aussi acceptable que *homme-orchestre* ou *femme-écrivain*.

Par ailleurs, comme le montre l'exemple I, il est possible de réunir deux phrases en une par la coordination. On peut très bien écrire: «Les garçons et les filles jouent et sautent dans la cour». Par contre, la suite «Les garçons-filles crient-sautent dans la cour» serait agrammaticale. On peut certes combiner deux noms pour former une nouvelle unité lexicale (un *garçon-fille* serait un hermaphrodite) mais l'on ne peut, dans le cadre de la même phrase, utiliser deux mots (garçons, filles; crient, sautent) dans la même position syntaxique. C'est pourquoi les différentes procédures qui visent, par économie, à mettre deux phrases dans une sont fondamentalement vicieuses, aux yeux de l'orthodoxie syntaxique du moins.

Contrairement à ce qui se passe dans le cas de la féminisation des titres, la féminisation des textes exige donc un changement dans le système même. Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner du fait que les locuteurs-scripteurs aient de la difficulté à s'ajuster à de tels changements. Il ne faut surtout pas y voir de la mauvaise volonté, encore moins du sexisme. C'est que les moyens utilisés contredisent un principe fondamental de l'organisation syntaxique du discours.

D'autres solutions

Pour surmonter les résistances internes aussi bien que les résistances externes à la féminisation des titres et des textes, il faudra sans doute trouver d'autres procédés. Il arrive, dans certaines situations, que l'on puisse contourner la diffi-

culté par une formulation *désexisée*, qui fait appel à des termes neutres: «La direction vous invite...» ou «Le personnel est prié de...» Mais ce n'est pas toujours possible, ni souhaitable. Faudrait-il, ô paradoxe, faire abstraction de la condition sexuelle des personnes... pour mieux la respecter?

Une autre solution — qui n'est pas venue d'un homme, il va sans dire — serait, pour quelques années, de mettre tous les textes au féminin. Simple question de démocratie, puisque les femmes sont plus nombreuses que les hommes! Simple question de bon sens, puisque les formes féminines incluent généralement les formes masculines: *petit* est inclus dans *petite*, *écrivain* dans *écrivaine*, etc. Mieux encore, cette solution respecterait la syntaxe et permettrait d'éviter les formulations lourdes que l'on obtient en essayant de mettre deux phrases dans une. Mais, car il y a un mais, cette solution est plus humoristique que vraisemblable. Les signes linguistiques, comme les usages, ont beau être arbitraires, il faut, pour les changer comme pour les imposer, compter sur un consensus. Et ce n'est pas demain la veille.

Comme les problèmes soulevés par la féminisation des titres et des textes sont très variés, il est probable que la langue trouvera des solutions diverses aux différents problèmes. Certaines personnes peuvent juger que la langue ne s'ajuste pas assez vite aux changements de la société. Il faudrait peut-être leur rappeler que le temps d'une langue n'est pas celui d'une personne. Le français, qui a plus de mille ans, continuera de se parler quand nous serons plongés dans l'abîme du silence.

NOTES ET RÉFÉRENCES

- WHORF, B. Lee, *Language, Thought and Reality; Selected Writings*, Edited by John B. Carroll, Cambridge, The M.I.T. Press, 1971 c1956, p. 213.
- GREVISSE, Maurice, *Le Bon Usage*, Gembloux, Éd. J. Duculot, 1961, p. 302, (N° 371).
- YAGUELLO, Marina, *Les mots et les femmes*, Paris, Petite bibliothèque Payot, 1978, 202 p.
- FISHMAN, Joshua A., *Sociolinguistique*, Paris, Nathan, 1971, p. 119.
- Gazette officielle du Québec*, 28 juillet 1979, pp. 7394-7395.
- On trouvera une analyse détaillée sur la féminisation du mot «professeur» dans «Observations grammaticales et terminologiques», Université de Montréal, octobre 1980 (fiche n° 149).
- Voir l'article de Gérard DUBOURG, «Féminisme et économie linguistique», in *Québec français*, octobre 1981, pp. 22-24, ainsi que la réponse de Lucie ROBERT, «Les femmes et la langue», in *Québec français*, décembre 1981, pp. 24-25.